

AR Prefecture

006-210600110-20250627-DM2025_31-DE
Reçu le 27/06/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2025/ 31

DATE D'AFFICHAGE : **27 JUIN 2025**

OBJET : CONCERT DE JEAN MENCONI « UNE VOIX CORSE » - SAMEDI 16 AOUT 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été confié à la société Jean Menconi Prod, l'organisation du concert « Une Voix Corse » le samedi 16 août 2025 à partir de 21h au Jardin de l'Olive de Beaulieu-sur-Mer.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la Société Jean Menconi Prod, sise Les Albizia 1 à Porto Vecchio (20137), d'un contrat de cession portant sur l'intervention de Jean Menconi pour le concert « Une Voix Corse » le samedi 16 août 2025 à partir de 21h au Jardin de l'Olive de Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 6000€ HT soit 7200€ TTC (TVA 20%)

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu sur Mer, le **27 JUIN 2025**

Le Maire,
Roger ROUX

